

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF CEREP-PHYMENTIN



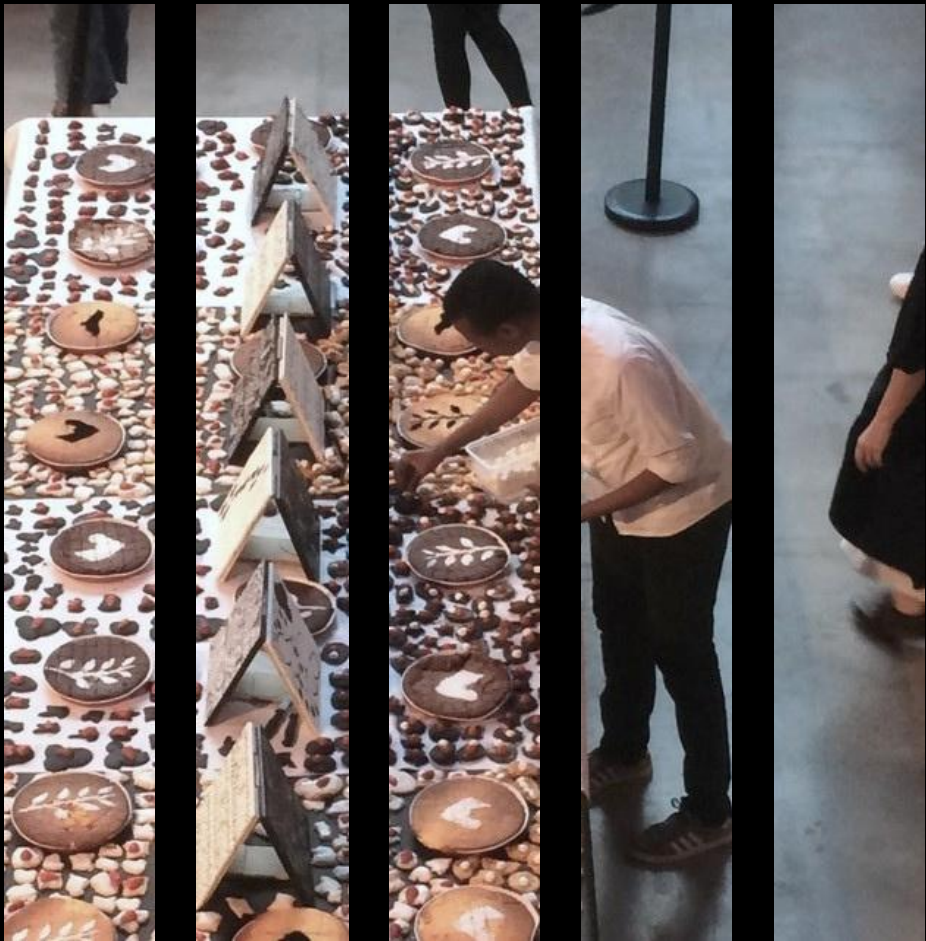
Se rêver un projet d'avenir

Profil des jeunes accueillis à l'IME :
35 adolescents, âgés de 12 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés



@IME : oeuvre collective

Investir en nous, c'est mettre la différence au travail !



Une prise en charge psychologique, éducative et pédagogique



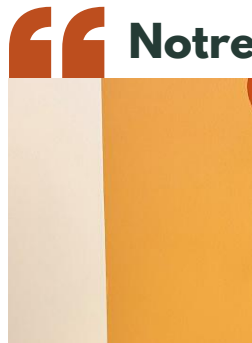
Elle permet à chaque jeune de se découvrir des compétences au-delà de son handicap. Ils sont reçus à l'IME en ateliers éducatifs et/ou thérapeutiques et en petits groupes de scolarité afin de consolider leurs acquis.

Notre équipe



Unité de soin : un psychiatre (médecin directeur), deux psychologues, une infirmière, une psychomotricienne, une cheffe de service.
Unité éducative : huit éducatrices et éducateurs spécialisés.
Unité pédagogique : un professeur des écoles à temps plein.
Unité Jeunes Majeurs : une coordinatrice de parcours chargée de l'orientation (reprise des cursus type CAP, ESAT, CAJ, SAMSA...) et de la mise en place de stages à partir de 16 ans.

Notre mission

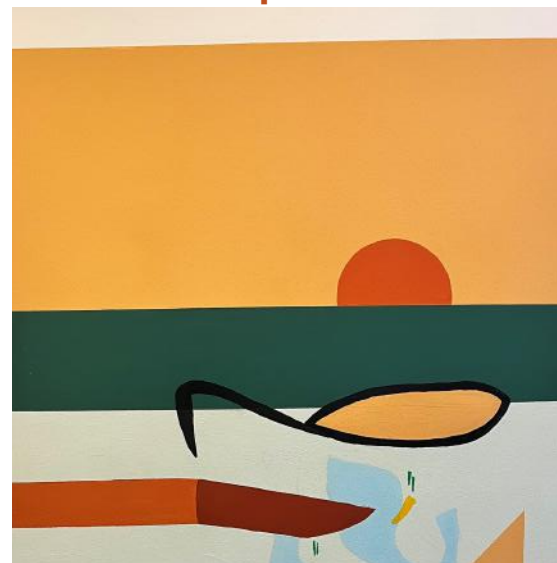


Pour enrichir notre prise en charge, nous avons recours à des intervenants professionnels extérieurs qui apportent un soutien essentiel, créatif et nourrissant, encadrés par les membres de l'équipe.

Le financement de ces intervenants se fait par les fonds liés à la taxe d'apprentissage.

Ce financement, apporté par le reversement de la taxe professionnelle d'apprentissage, se joint au budget propre à notre établissement afin d'assurer une qualité maximale de prise en charge de ces adolescents handicapés.

Se savoir être pour savoir faire



@IME : oeuvre collective



@IME

Notre habilitation à percevoir la taxe

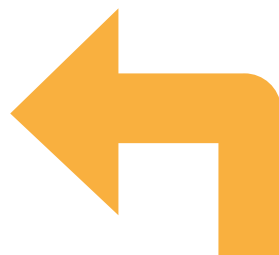
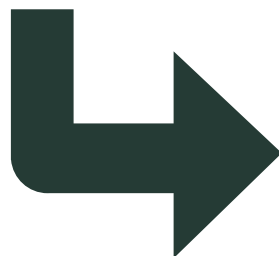
C'est une vraie reconnaissance, de la part de l'État, des actions de professionnalisation mises en place pour ces jeunes en situation de handicap. Grâce à vous, les ressources perçues les années précédentes ont permis d'offrir des moyens diversifiés, innovants et performants aux ateliers d'éducation, de formation et d'apprentissage.

Votre contribution

Elle favorise directement l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à travers le développement de leur autonomie et de leurs compétences.

Le directeur général de l'association Cerep-Phymentin

Grégory Magneron



Construire avec vous

La taxe professionnelle peut nous servir à poursuivre la collaboration avec des techniciens dans d'autres domaines que la restauration et la menuiserie (financés actuellement) afin de soutenir la créativité de notre équipe et d'éveiller des vocations chez les jeunes.

Notre objectif est de pouvoir accompagner certains jeunes vers des projets individualisés avec des passerelles handicap vers de nombreux établissements de formation (CAP, CFA...).

Nos propositions, aujourd'hui, sont axées sur les stages en ESAT avec la possibilité d'emploi dans des secteurs déterminés. La sortie en milieu ordinaire n'est pas facile à l'issue de la prise en charge en IME.

Mais la possibilité de trouver des postes aménagés dans le cadre du pourcentage handicap permet à certains de montrer leurs domaines d'excellence même si leur niveau scolaire n'excède pas la fin du collège.

La direction de l'IME



Utilisation du reversement de la taxe d'apprentissage

@IME



1. Pôle restauration

La taxe d'apprentissage finance :

Le cuisinier professionnel intervenant dans trois ateliers cuisine et permettant l'apprentissage technique et la réalisation de repas pour former les jeunes désireux de s'orienter vers les différents métiers liés à la restauration.

Le réaménagement de la cuisine professionnelle.



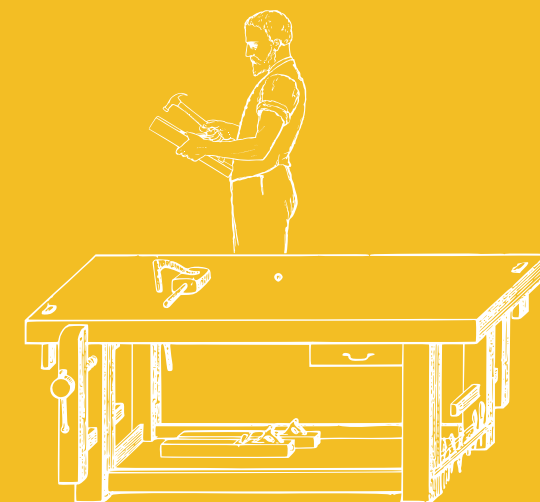
2. Pôle menuiserie

La taxe d'apprentissage finance :

Le menuisier professionnel intervenant une fois par semaine dans l'atelier menuiserie afin d'accompagner les jeunes dans des activités de construction et de réparation.

Les matériaux nécessaires à l'élaboration des projets (bois et outils).

@Photos prises à l'IME



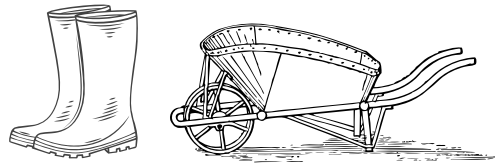
3. Pôles espaces verts

La taxe d'apprentissage finance :

Le projet de végétalisation des espaces communs de l'immeuble RIVP avec les autres locataires.

Le mur végétal dans le cadre de l'atelier « Un monde en bleu et en vert ».

L'Atelier Eco Ludique organisant des activités autour de l'écologie (tri sélectif, nettoyage, recyclage, compost...).



4. Et n'oublions pas le pôle culturel venant soutenir les processus cognitifs et créatifs nécessaires pour les apprentissages pré-professionnels

Financement :

L'artiste de théâtre intervenant dans l'« Atelier Théâtre ».

La musicothérapeute animant l'atelier « Écoute Musicale ».



**Théâtre
de la
Ville**
DIRECTION
EMMANUEL
DEMARCY-
MOTA
P A R I S

9





Réalisations au sein de l'atelier couture



Création de fresques par les jeunes
dans différents lieux de l'association
Cerep-Phymmentin et des partenaires



Projet photo « Animal intérieur »
avec l'intervention
d'un photographe professionnel



Nos partenaires au niveau des projets

Compagnie du OUI

Prévention au sein d'un atelier clown.

Conservatoire National de Paris

Accès à des répétitions et des générales par les jeunes, interventions au sein de l'établissement.

École hôtelière Médéric

Intervention d'un cuisinier professionnel dans quatre ateliers Restauration.

Crèche « Sur un air de Polka »

Association des Bouts de Chou

Organisation de temps de lecture auprès de tout-petits. Possibilité de stage pour les jeunes.

EHPAD Alice GUY

Correspondance avec les personnes âgées.



RIVP le bailleur de nos locaux avec qui nous construisons un projet de végétalisation des espaces communs.

Attol 75 ferme du rail (CHRS et jardin partagé)

Entretien des jardins et potagers. Possibilité de stages dans le restaurant.

APVS La Villette

Parcours culturels et métiers pour l'Unité Jeunes Majeurs.

Espace 19

Centre social et culturel où l'un de nos ateliers « Pâtisserie » livre des goûters.

Théâtre de la Ville

Elaboration d'un atelier théâtre et participation à des spectacles.





Les entreprises nous ayant déjà fait confiance.



iFeelSmart

L'ORÉAL



Une nouvelle procédure depuis 2024

La taxe d'apprentissage est un impôt dédié au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles initiales.

Les entreprises peuvent affecter leur solde de taxe d'apprentissage aux organismes habilités de leur choix en désignant sur la plateforme SOLTéa de la Caisse des Dépôts et Consignations un ou des établissements bénéficiaires.



Vous avez des questions :
contactez Grégory Magneron,
directeur général de l'association
gregory.magneron@cerep-phymentin.org

Fin mai :

- Ouverture de SOLTéA aux employeurs
- Début de la première période de répartition

Août :

- Clôture de la première période de répartition

À partir de septembre :

- Premier virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs et début de la deuxième période de répartition

Octobre :

- Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

À partir de novembre :

- Deuxième virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fin novembre :

- Versement des fonds non répartis par voie réglementaire



Vous êtes salarié,
demandez à
votre service RH
de nous désigner
comme
bénéficiaires de
la taxe.



1 3



**Des ateliers pour imaginer
créer et faire du lien
entre tout et tous**

Association Cerep-Phymentin - Siège social - 31 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris - 01 45 23 01 32
secretariat.siege@cerep-phymentin.org - www.cerep-phymentin.org

